Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 7

Artikel: Correspondance
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-335328

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gique en 1859, était brisé par la maladie et absolument incapable de conduire une immense armée. Seuls, les généraux de Palikao et de Wimpffen étaient en état de manier de grandes masses : c'est pourquoi l'empire les laissa de côté et ne les appela que lorsque tout était compromis.

» C'est pourtant au milieu de cette décomposition militaire et civile, de ce tripotage des bureaux et des gens influents, de cet amour de la paix poussé jusqu'à l'absurde, que la déclaration de M. de Gramont éclata comme un sinistre obus...

» Il ne nous appartient pas d'entrer ici plus avant dans les causes de nos revers, de sonder plus profondément les plaies de notre organisation militaire. Nous nous contenterons de faire remarquer que le maréchal de Mac-Mahon, qui allait jouer le principal rôle du premier acte de ce drame, s'était peu occupé de nos armements, qu'il n'avait réclamé ni les fusils à tir rapide, ni la réforme de notre artillerie, ni l'instruction immédiate de la garde mobile, ni la fin des abus qui dépeuplaient les bataillons et vidaient les arsenaux. Isolé en Algérie, il était tout entier aux questions de chasse et de course, et se conformait de plus en plus au précepte oriental qui fut la règle de sa vie et qu'il aurait dû choisir comme devise : *La parole est d'argent et le silence est d'or.* »

Gedenkblätter aus der Kriegs-Geschichte der k. k. œsterr. Armee, (Souvenirs de l'histoire des guerres de l'armée i. et r. d'Autriche), par le comte A. *Thürheim.* Teschen 1879-1880. Karl Prochaska, éditeur.

Cet ouvrage, dont nous annoncions les débuts dans notre numéro du 4 juillet 1879, en est aujourd'hui à son 2e volume. Le premier volume (9 livraisons) comprend l'historique de l'infanterie, c'est-à-dire des 80 régiments de ligne et des 33 bataillons de chasseurs. Le 2e volume s'ouvre par la cavalerie. Ses quatre livraisons parues, 10/11e, 12/13e, comprennent les 14e régiments de dragons et les hussards jusqu'au 16e régiment. Le second volume sera terminé dans le courant de l'année, et avec sa dernière livraison paraîtront le titre, l'avant-propos, la table des sources et des noms propres.

Cette belle publication correspond bien à ce qu'on pouvait en attendre d'après ses premières livraisons et ne dément pas les éloges qu'elles avaient reçus de toutes parts.

CORRESPONDANCE

Un correspondant que nous n'avons pas l'honneur de connaître veut bien nous transmettre les réflexions ci-après, et nous les croyons assez intéressantes pour être publiées avec quelques remarques :

Vous avez rendu compte dans vos numéros 5 et 6 des discussions qui ont eu lieu à la Société militaire de Genève et en d'autres réunions d'officiers, sur la question des fortifications suisses.

Permettez-moi de revenir en quelques mots sur un point qui me semble important et qui concerne les termes mêmes de la question.

Les minorités, représentées à Genève par MM. les conseillers d'Etat Ador et Dufour, ont dit entr'autres que c'était aux partisans des fortifications à venir faire devant le tribunal de l'opinion publique la *preuve* de leurs allégations.

En y réfléchissant bien, ce mot de preuve est vague et il pourrait en résulter un malentendu. Bien des gens se croiraient en droit de se montrer trop exigeants à l'égard de ces preuves et pourraient se prévaloir

de leur apparente insuffisance pour opposer à la question des fortifications une fin de non recevoir.

Il s'agit donc de bien s'entendre sur la nature de ces preuves. Une question bien posée est déjà à moitié résolue et les termes du problème demandent à être fixés avec la plus grande précision.

Ainsi que les discussions l'ont montré, le fond de la question peut se réduire à un débat entre les hommes spéciaux, chargés de veiller à la sécurité de nos frontières, et les représentants du peuple suisse, chargés de veiller sur les intérêts politiques et financiers.

« Prouvez-nous, disent ces derniers, que la Suisse est en danger et » que vos fortifications, qui coûtent cher, écarteront ce danger. »

Restreinte à ces termes, la question est donc essentiellement militaire et doit être tranchée par des arguments stratégiques. Or, dans le domaine stratégique, le mot de *preuve*, dans le sens mathématique du mot, n'a pas cours et doit être remplacé par celui de *probabilité*.

La guerre, comme la médecine, est, à la fois, une science et un art. Elle est une science, parce qu'elle suppose chez le militaire une foule de connaissances techniques. Mais, une fois ces connaissances acquises, la partie la plus difficile du métier reste encore en dehors, et cette partie, c'est l'art de la guerre.

On a cherché, depuis le commencement du monde, à circonscrire et à régler dans l'art de la guerre la part de l'imprévu, et les spécialistes ont réussi à formuler un certain nombre de préceptes dont on ne peut guère s'écarter.

Mais ces préceptes sans le génie ne sont qu'une lettre morte et n'ont pas plus de valeur qu'une recette de cuisine sans le cuisinier. Bien plus, on a vu souvent les plus grands hommes de guerre se tromper, et le talent est bien loin d'être un guide infaillible en ces matières.

Cette incertitude dans le domaine de la stratégie, domaine supérieur et vague à la fois, résulte de deux circonstances principales :

1° On en sera toujours réduit aux conjectures pour deviner les intentions de son adversaire. Or c'est là plus que la moitié du problème stratégique;

2° Dans l'histoire militaire (comme dans toute science historique), il n'y a jamais de faits semblables, mais seulement des faits analogues, ce qui ne permet pas de conclure d'une façon certaine du passé à l'avenir.

Les stratégistes cherchent à deviner les intentions de l'ennemi en procédant du connu à l'inconnu.

Leur diagnostic ne repose que sur des hypothèses plus ou moins probables. L'on peut voir clairement quel intérêt l'ennemi pourrait avoir à adopter tel ou tel plan, quelles sont, dans ce cas, ses chances de réussite, et quels sont, d'autre part, les moyens à employer pour les combattre. Mais la stratégie étant un art essentiellement conjectural, on ne distingue nulle part un élément de véritable certitude.

Ainsi donc, et c'est là que nous voulions en venir, les hommes spéciaux ne peuvent pas, en Suisse, plus qu'en France ou en Allemagne, indiquer d'une façon certaine les intentions de voisins qui peuvent, dans certaines circonstances, devenir des adversaires. Ils ne peuvent pas davantage être certains que le remède proposé suffira dans tous les cas. On serait donc mal venu à réclamer d'eux, dans l'espèce, autre chose que l'indication de simples probabilités.

Partant de cette base, il resterait à nos autorités militaires à établir les trois points suivants :

I° *Tel ou tel de nos voisins peut avoir intérêt à occuper ou à traverser telle ou telle partie de notre territoire dans tel cas donné.*

II° *Dans les circonstances politiques, géographiques et militaires actuel-*

les, une telle entreprise serait très périlleuse pour nous, et nous ne pourrions probablement y opposer une résistance sérieuse.

III° *Un certain nombre d'ouvrages permanents seraient très utiles pour prévenir une invasion et, le cas échéant, pour l'arrêter.*

Tel est, suivant nous, le côté purement stratégique de la question. Mais celle-ci a encore une autre face, et il resterait encore à établir un quatrième et dernier élément qui n'a rien d'exclusivement militaire. Ce quatrième point, qui est, plus spécialement, l'affaire de nos hommes d'Etat, pourrait se formuler ainsi :

IV° *Il ne saurait résulter des projets de fortification aucun inconvénient politique ou financier assez grave pour être mis en balance avec leurs avantages pour la Suisse.*

Mais j'estime qu'ici la position est renversée, et que c'est aux adversaires des projets de fortifications à faire la preuve du contraire; ils devront pour cela sortir de la réserve où ils se sont jusqu'ici tenus et donner un corps aux craintes assez vagues qu'ils ont exprimées.

Nous avons pleine confiance dans la sagesse de nos gouvernants pour résoudre ce quatrième point. Les grands pas qu'a faits en quelques jours la question dans l'opinion publique depuis la motion Ryniker, peuvent déjà faire pressentir dans une certaine mesure quelle sera la solution. Pourquoi, en effet, est-elle sortie armée de pied en cap d'une simple motion individuelle, comme Minerve sortit du cerveau de Jupiter? C'est parce que cette question des fortifications, qui depuis longtemps déjà préoccupait les militaires, était mûre, et qu'elle a pris récemment une gravité toute particulière. A l'heure qu'il est, elle est lancée. Elle fera donc le tour de la Suisse, et reviendra aux Chambres, avec une impulsion et une force nouvelles.

Un danger est signalé, danger grave, menaçant la neutralité, l'indépendance et le bien-être de la Suisse. Peut-être le fil qui retient l'épée suspendue au-dessus de notre tête ne se brisera-t-il pas encore. C'est possible. Mais nous n'en devons pas moins nous assurer contre cette éventualité menaçante.

Agissons-nous autrement dans la vie civile? Chacun de nous ne sait-il pas que, bien que les incendies soient chose rare, et qu'il y ait de par le monde des pompiers pour les éteindre, il vaut infiniment mieux payer chaque année une certaine somme aux compagnies d'assurances, que de *courir le risque* de perdre maison et mobilier sans aucune indemnité? Montrons donc dans les affaires du pays la même prudence que dans nos affaires privées.

Poser une telle question n'est-ce pas la résoudre? Nous croyons donc que, lorsque fauteurs et adversaires des fortifications auront examiné ces quatre points avec impartialité et sérieux, ils seront bien près d'être d'accord sur le fond même de la question. X...

Observations. Il y a, dans ce qui précède, d'excellentes recommandations; mais l'auteur les suit-il bien lui-même quand il annonce un danger grave et imminent par le Jura, et nulle part ailleurs? Quelques preuves ne seraient pas superflues, ou au moins quelques *probabilités* puisées ailleurs que dans la presse d'outre Rhin.

On peut aussi se demander si l'on parerait réellement à ce danger au moyen des ouvrages-frontières sollicités et tant que leur ligne ne s'étendrait pas de Delle à Morgins, y compris Genève et le lac Léman; puis enfin resterait à examiner ce que vaudrait cette belle circonférence sans un solide point d'appui à son centre.

Comme ce pivot central serait également la base d'opérations de

l'armée, lui assurant vivres et ravitaillements divers pour 3 mois et lui permettant de faire front des quatre côtés à la fois, si les circonstances l'exigeaient — et elles l'exigeraient sans doute dès qu'elles deviendraient critiques sur un seul des quatre fronts — c'est par ce point là qu'il faut commencer notre œuvre de fortifications et c'est le seul qui, selon nous, peut en ce moment revêtir un caractère d'urgence.

Tant qu'il n'aura pas été au moins ébauché, les ouvrages-frontières, qui doivent être ses ramifications, risquent d'être incomplets, incohérents et vicieux. Or il n'est pas difficile de prouver, par le témoignage de l'histoire et de tous les grands capitaines et auteurs modernes, que mieux vaut cent fois n'avoir point du tout de fortifications permanentes que d'en avoir de mal situées et en discordance avec le rôle probable de l'armée active et avec ses effectifs. *Réd.*

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Le commissaire des guerres en chef, colonel Rudolph, fait savoir, par circulaire du 26 février, que le Département militaire fédéral a ratifié les nominations et incorporations qui suivent, dans le corps d'officiers des troupes d'administration :

A. *Elite.*

I. Quartier-maîtres de régiments d'infanterie.

Régiments d'inf. n° 3 : Capitaine Deladœy, Eugène, Lausanne, autrefois quartier-maître de carabiniers 1.

» » 10 : 1er lieutenant Sahli, Frédéric, Berne, autrefois quartier-maître du bataillon de fusiliers 28.

» » 13 : 1er lieutenant Gygax, Emile, à Bleienbach, autrefois quartier-maître du bataillon de fusiliers 37.

» » 14 : Capitaine Nager, Charles, à Lucerne, autrefois quartier-maître du bataillon de fusiliers 46.

» » 16 : Capitaine Wetterwald, Victor, Lucerne, autrefois quartier-maître du bataillon de fusiliers 48.

» » 18 : Capitaine Brodtbeck, Albert, à Liestal, autrefois quartier-maître du régiment d'infanterie 10.

» » 22 : 1er lieuteuant Lochmann, Auguste, à Zollikon, autrefois IIe adjudant du commissaire de la VIe division.

» » 24 : Capitaine Fassbind, Gottfried, Arth, autrefois quartier-maître du bataillon de fusiliers 72.

» » 29 : Capitaine Tobler, Rodolphe, à Fluelen, autrefois quartier-maître du bataillon de fusiliers 85.

II. Quartier-maître de brigade d'artillerie.

Brigade d'artillerie n° 2 : Capitaine Barrelet, Paul, à Colombier, autrefois 1er adjudant du commissaire de la IIe division.

III. Adjudants des commissaires de division.

IIe Division. 1er adjudant : 1er lieutenant Humbert, Ernest, à Genève, autrefois quartier-maître du bataillon de fusiliers n. 10.

IIIe » 1er » Capitaine Siegwart, Franz, à Berne, autre-